



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
067-216701698-20260703-26_01648-DE
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 03 juillet 2026 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 20

Conseillers représentés : 3

Date de convocation : 26 juin 2026

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Maxime KERN, Mme Agnès GUILLAUME, M. Julien ANCKLY, Mme Petra BLESCHKE, Mme Géraldine FURST, Mme Carole HAMMER, M. Thomas JUND, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Julien LEHMANN, M. Stéphane LEMMEL, Mme Joan MAAGER, Mme Marion NOLETTA, M. Philippe SCHILLING, M. Matthieu SCHMITT, M. Justin VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir : Mme Magalie CAMUS, pouvoir à Mme Géraldine FURST
M. Mathieu LEFOURNIS, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à Mme Carole HAMMER

Objet : Modification d'un contrat de prêt

Par contrat signé le 30 mars 2005, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel a accordé à la commune de Gries un prêt d'un montant de 2 850 000 € sur une durée de 30 ans, pour financer les travaux d'extension de l'Espace « La Forêt ».

Ce contrat a été consolidé par un avenant le 29/06/2006 pour un montant de 2 650 000 € avec un taux fixe de 3.50% sur une première période de 10 ans, soit jusqu'au 30 juin 2016.

Le taux a été revu au 1^{er} juillet 2016 pour une 2^{ème} période de 10 ans, avec un taux fixe de 0.52% pour un montant à rembourser de 2 051 067.79 €. Le contrat de prêt signé en 2006 prévoit, à l'article 8.2, que la commune pourra opter pour deux options, au terme de la 2^{ème} période, soit le 1^{er} juillet 2026, avec un montant restant à rembourser de 1 043 983.33 € sur 10 ans.

- **Pour un taux fixe** sur la durée restante des 10 ans, qui sera au plus égal au TEC 10 ans en vigueur au moment de l'option, soit le 1^{er} juillet 2026, majoré de 0.11.
Les intérêts sont calculés sur la base annuelle de 360 jours/360 jours. Le taux au 1^{er} juillet applicable n'étant pas connu, à titre d'information, la valeur du TEC10 au 31 mai 2026 était de **3.85500 %**. L'échéance annuelle serait de 126 306 €
- **Pour un taux révisable EURIBOR** 12 mois + marge 0.11 point sur la durée restante.
Les intérêts sont calculés sur la base annuelle de 360 jours/360 jours. Le taux au 1^{er} juillet 2026 applicable n'étant pas connu, à titre d'information, la valeur de l'EURIBOR 12 mois au 31 mai était de **2.91100 %**. L'échéance annuelle serait de 120 706 €

Entendues les explications de M. le Maire Eric HOFFSTETTER,
Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, DECIDE

- **DE CHOISIR** l'option à taux fixe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant au contrat de prêt.
-

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 07 juillet 2026
Publiée ou notifiée le 07 juillet 2026
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Sabine KROMMENACKER

